



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue au rez-de-chaussée du 871 boul. de la Chapelle à Pointe-Calumet, le **mercredi 20 juillet 2016** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes
Monsieur Denis Gravel, maire de la municipalité de Pointe-Calumet
Monsieur Benoit Proulx, maire de la ville de Saint-Joseph-du-Lac
Madame Sonia Paulus, mairesse de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Formant le quorum requis par la Loi.

Sont également présents :

Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier
Monsieur Alain Simoneau, directeur de police

Monsieur Denis Gravel préside la séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
Adoption de l'ordre du jour du 20 juillet 2016
2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
Adoption du procès-verbal du mercredi 15 juin 2016
3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**
 - 3.1 Autorisation des comptes à payer au 20 juillet 2016 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04
4. **RÉSOLUTIONS**
 - 4.1 Signature de l'entente relative au partage de service de soutien en matière de technicien en scène d'incendie
5. **AVIS DE MOTION**
n/a
6. **DÉPOT DE DOCUMENTS**
n/a
7. **RÈGLEMENTS**
n/a
8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**
 - 9.1 Levée de la séance du 20 juillet 2016



2016-07-044

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus
et **APPUYÉ** par : Denis Martin

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2016 au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx
et **APPUYÉ** par : Denis Martin

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2016, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-07-045

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les comptes à payer au 20 juillet 2016 totalisent un montant de 307 305,79 \$;

ATTENDU QUE les paiements effectués en vertu du règlement 2015-04 totalisent un montant de 361 343,94 \$ pour la période du 16 juin au 20 juillet 2016;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer et des paiements effectués sans résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus
et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 20 juillet 2016 au montant de 307 305,79 \$.

D'APPROUVER les paiements effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04 pour la période du 16 juin au 20 juillet 2016 au montant de 361 343,94 \$.

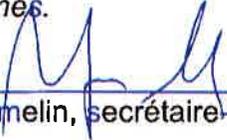
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-07-046



Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.


Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier

4. **RÉSOLUTION**

4.1 **SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE AU PARTAGE DE SERVICE DE SOUTIEN EN MATIÈRE DE TECHNICIEN EN SCÈNE D'INCENDIE**

ATTENDU QUE le Projet de loi No 31 intitulé Loi modifiant diverses dispositions concernant l'organisation des services policiers modifiait l'article 70 de la Loi sur la police pour ainsi permettre aux municipalités du Québec de conclure des ententes sur le partage des services de soutien ou d'urgence déterminés par le ministre de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique exige que chaque corps policier ait, au moins, un technicien en scène d'incendie accrédité au sein de son organisation ainsi qu'un plan d'organisation policière approuvé par le ministre de la Sécurité publique pour pouvoir partager ce service;

ATTENDU QUE la régie désire partager avec d'autres services de police ses ressources en vue de bénéficier en tout temps de la disponibilité d'un technicien en scène d'incendie accrédité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin
et **APPUYÉ** par : Sonia Paulus

D'AUTORISER le directeur de police à faire les démarches nécessaires et à agir au nom de la régie pour conclure et signer une telle entente avec d'autres services de police.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **AVIS DE MOTION**

n/a

2016-07-047



6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

n/a

7. RÈGLEMENTS

n/a

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

- 9.1 Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx
et **APPUYÉ** par : Sonia Paulus
QU'à 19h37, la séance soit levée.

2016-07-048

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Monsieur Denis Gravel
Président


Monsieur Yvon Lemelin
Secrétaire-trésorier